

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 juin 2026**

**Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**N°72 du 2 avril 2026 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association FESTI DROLLE et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'heure du conte de la médiathèque**

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'association Festi Drolle, représentée par Madame Sandrine MONNA en sa qualité de présidente, définissant les modalités de représentation du spectacle « Le mystère de Noël ».

Le spectacle sera présenté le mercredi 9 décembre 2026 à 15h au Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 1 050 € TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration pour 3 personnes.

**N°73 du 3 avril 2026 : Signature d'un contrat avec Monsieur Théo BONNEFOUS pour l'organisation d'une conférence au Café Culturel Le Krill**

Décision relative à la signature d'un contrat avec Monsieur Théo BONNEFOUS, 66 Place de la croix, 12450 FLAVIN ayant pour objet de définir les modalités d'accueil et de facturation d'une conférence sur la photographie animalière le jeudi 9 avril 2026, à 20h30, au Café Culturel Le Krill.

Le coût global de la conférence s'élève à 500 € TTC.

**N°74 du 8 avril 2026 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec la compagnie ASPIREVES et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'heure du conte de la médiathèque**

Décision relative à la signature d'un contrat avec la compagnie ASPIREVES, représentée par Madame Virginie PAOLPI en sa qualité de présidente, définissant les modalités de représentation du spectacle « Minus ».

Le spectacle sera présenté le mercredi 14 octobre 2026, à 15h, au Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 602 € TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

**N°75 du 9 avril 2026 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association CEM Culture en Mouvements / Cie Avant d'Ouvrir et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'heure du conte de la médiathèque**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association CEM Culture en Mouvements, représentée par Madame Juline ROSSIER en sa qualité de présidente, définissant les modalités de représentation du spectacle « Du lichen sous la neige »

Le spectacle sera présenté le mercredi 4 novembre 2026, à 15h, au Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 760 € TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration pour 1 personne.

**N°76 du 9 avril 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Odyssée Spectacle pour l'organisation d'un concert du groupe *Un singe en hiver* au Café Culturel Le Krill**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Odyssée Spectacle - 1 bis, rue petit de coupray, 95300 PONTOISE, représentée par Madame Mélisande DERIEUX en sa qualité d'administratrice de production, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du groupe *Un singe en hiver* pour l'organisation d'un concert le vendredi 17 avril 2026, à 18h30, au Café Culturel Le Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 600 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°77 du 9 avril 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Mic Drop Production pour le spectacle de Tom BALDETTI à La Baleine**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Mic Drop Production sise 8, rue Clairaut 75017 PARIS représentée par Monsieur Benjamin GUINOIS en sa qualité de directeur général, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle de Tom BALDETTI le vendredi 25 septembre 2026, à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 7 912,50 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°78 du 9 avril 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Festi Drôle pour l'organisation du spectacle Le mystère de Noël au Café Culturel Le Krill**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Festi Drôle sise 175, rue des Vieilles Vignes, 31810 VERNET représentée par Madame Sandrine MONNA en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil de la Compagnie Nath&Co pour le spectacle Le mystère de Noël le mercredi 09 décembre 2026, à 10h, au Café Culturel Le Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 1 050€ TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°79 du 13 avril 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition d'un emballage de gaz industriel pour le service technique municipal**

Décision relative à la signature, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> août 2026, avec la société AIR LIQUIDE d'une convention fixant les modalités de mise à disposition d'un emballage de gaz industriel, pour le service technique municipal.

Le montant de la location annuelle est de 217,88 € HT soit 261,46 € TTC.

**N°80 du 13 avril 2026 : Création d'une régie d'avance « Pôle Finances »**

Décision relative à la création d'une régie d'avance pour le Pôle Finances.

La décision n°104-2024 du 7 juin 2024 est abrogée.

Il est institué une régie d'avances auprès du pôle finances de la commune d'Onet-le-Château pour effectuer des paiements par carte bancaire compte tenu des besoins de la collectivité.

Cette régie est installée à Onet-le-Château – 12 rue des Coquelicots 12850 Onet-le-Château

La régie paie les dépenses suivantes :

- sponsoring d'activités culturelles, festives et sportives sur des plateformes de paiement en ligne,
- abonnement outils de marketing digital (newsletter, notifications...),

- produits culturels (jeux, livres),
- impression d'objets publicitaires,
- vignette automobile,
- frais de modification de cartes grises de véhicules de la commune,
- frais de pressing,
- carburant en cas d'impossibilité de se fournir chez les distributeurs chez lesquels la commune détient un compte,
- denrées alimentaires et petites fournitures en cas d'urgence ne permettant pas de se rendre chez un fournisseur pour lequel la commune détient un compte,
- frais de déplacements : péage, carburant, parking, hébergement, restauration, train, avion, transports en commun et taxi,
- achat de matériels informatiques,
- abonnement à des services sur internet (cloud, droits d'utilisation...).

Les dépenses désignées ci-dessus sont payées selon les modes de règlement suivants :

- carte bancaire sur place chez les commerçants ou fournisseurs équipés de TPE,
- carte bancaire sur internet (règlement à distance).

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la trésorerie de Rodez.

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 5 000 €.

Le régisseur verse auprès du trésorier de Rodez la totalité des pièces justificatives de dépenses tous les mois.

L'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination. Le régisseur, le suppléant et le mandataire ne percevront pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

**N°81 du 16 avril 2026 : Signature d'un avenant n°1 au marché de fourniture de vêtements de travail pour le lot n°4 : vêtements et chaussures pour les services de la restauration, MAPA 2026-04-04 signé avec Quincaillerie Angles**

Décision relative à la signature de l'avenant n°1 au marché MAPA n°2026-04-04 relatif au marché de fourniture de vêtements de travail pour le lot n°4 : vêtements et chaussures pour les services de la restauration, signé avec Quincaillerie Angles, afin de répercuter l'évolution de l'écotaxe intervenue en janvier 2026 sur les prix figurant au marché.

L'avenant n'a pas pour objet de modifier le montant maximum du marché.

**N°82 du 16 avril 2026 : Délivrance d'une concession de case de columbarium dans L'ESPACE CINERAIRE - ONET VILLAGE**

Décision relative à la délivrance à Madame R. P. ainsi qu'à Monsieur JP. P d'une concession case columbarium 2 urnes, n°13 E COL ONET, Case 10 dans l'espace cinéraire d'Onet Village à compter du 14 avril 2026 à l'effet d'y fonder la sépulture particulière pour une durée de 15 années et expirant le 14 avril 2041.

La concession est accordée à titre de concession nouvelle, moyennant la somme totale de 330,00 € (trois cent trente euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°P14B du 14 avril 2026.

**N°83 du 16 avril 2026 : Décision d'Ester en justice - Désignation d'un avocat / Affaire n°2600689-2**

Décision d'ester en justice en défense devant le Tribunal administratif de Toulouse dans le cadre de la requête n°2600689-2 présentée par Monsieur A. B. concernant sa demande en réparation suite à un incident sur la voie publique, et d'autoriser la représentation de la commune par la SCP Hubert et Bastien AUZUECH sise 3, place d'Armes 12000 RODEZ, jusqu'au terme de la procédure de première instance devant ledit Tribunal.

**N°84 du 16 avril 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Maison des Associations (salle complète avec office)**

Décision relative à la signature d'une convention avec Association Culturelle de Bienfaisance de Rodez sise 11 route de Séverac 12850 ONET LE CHÂTEAU, en vue de mettre à disposition la salle Maison des Associations (salle complète avec office) du vendredi 5 au dimanche 7 juin 2026.

Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 600 € dans les conditions définies dans ladite convention.

**N°85 du 21 avril 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Maison des Associations (salle complète avec office)**

Décision relative à la signature d'une convention avec Monsieur A.S., résidant à ONET-LE-CHATEAU, en vue de mettre à disposition la salle de la Maison des Associations (salle complète avec office) du vendredi 3 au dimanche 5 juillet 2026. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 600 €.

**N°86 du 21 avril 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition des Salles 1 et 2 de la Maison des Associations (avec office)**

Décision relative à la signature d'une convention avec Madame M. P., résidant à ONET-LE-CHATEAU, en vue de mettre à disposition les Salles 1 et 2 de la Maison des Associations (avec office) du vendredi 10 au dimanche 12 juillet 2026. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 500 €.

**N°87 du 21 avril 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle L'Aula**

Décision relative à la signature d'une convention avec Madame H. G., résidant à ONET-LE-CHATEAU, en vue de mettre à disposition la salle L'Aula du vendredi 24 au dimanche 26 juillet 2026. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 500 €.

**N°88 du 21 avril 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition des Salles 1 et 2 de la Maison des Associations (avec office)**

Décision relative à la signature d'une convention avec Monsieur S. L., résidant ONET-LE-CHATEAU, en vue de mettre à disposition les Salles 2 et 3 de la Maison des Associations (avec office) du vendredi 7 au dimanche 9 août 2026. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 500 €.

**N°89 du 21 avril 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle L'Aula**

Décision relative à la signature d'une convention avec Monsieur R. G, résidant ONET-LE-CHATEAU, en vue de mettre à disposition la salle L'Aula du vendredi 14 au dimanche 16 août 2026. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 600 €.

**N°90 du 22 avril 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle L'Aula**

Décision relative à la signature d'une convention avec Madame A. L., résidant à ONET-LE-CHATEAU, en vue de mettre à disposition la salle L'Aula du vendredi 21 au dimanche 23 août 2026. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 600 €.

**N°91 du 22 avril 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle L'Aula**

Décision relative à la signature d'une convention avec Madame I. G., résidant à ONET-LE-CHATEAU, en vue de mettre à disposition la salle L'Aula du vendredi 18 au dimanche 20 septembre 2026. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 600 €.

**N°92 du 22 avril 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle L'Aula**

Décision relative à la signature d'une convention avec Monsieur JC. B., résidant à ONET-LE-CHATEAU, en vue de mettre à disposition la salle L'Aula du vendredi 30 octobre au dimanche 1 novembre 2026. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 600 €.

**N°93 du 22 avril 2026 : Signature d'un contrat de formation professionnelle continue**

Décision relative à la signature d'un contrat de formation professionnelle continue, au profit de Monsieur Aurélien SIMON, agent de la ville d'Onet-le-Château, avec le G.I.P. F.C.I.P. de l'Académie de Toulouse, sis 135 rue de Périole, 31 500 TOULOUSE.

Le coût de la formation, qui se déroulera au Lycée Louis RASCOL à ALBI (81), est de 1 404€ TTC pour une durée de 78h.

**N°94 : NON PRISE**

**N°95 du 5 mai 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de La Baleine avec le Lions Club de Rodez**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux avec le Lions Club de Rodez, 15, avenue Tarayre 12000 RODEZ, représenté par Philippe BOYER, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation d'une représentation théâtrale, le samedi 9 mai 2026, à 21h, à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de ces manifestations.

**N°96 du 5 mai 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Salle Robert Rouquié (Athyrum)**

Décision relative à la signature d'une convention avec Rallye Rouergue, résidant Résidence St Eloi, Avenue de Vabre, 12000 RODEZ, en vue de mettre à disposition la salle Salle Robert Rouquié (Athyrum) du jeudi 9 au samedi 11 juillet 2026.

Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 2 700 € dans les conditions définies dans ladite convention.

**N°96 bis du 5 mai 2026 : Délivrance d'une concession de terrain dans le Cimetière Onet Village**

Décision relative à la délivrance à Madame A. D. d'une concession de 2,50 m<sup>2</sup> superficiels, n°59 E ONET, N°Plan G11 pour une durée de 30 années et expirant le 30 avril 2056. La concession est accordée moyennant la somme totale de 480,00 € (quatre cent quatre-vingts euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°P15B du 30 avril 2026.

**N°97 du 5 mai 2026 :** Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de La Baleine avec la MJC d'Onet le Château

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de la MJC d'Onet le Château sise, 26 boulevard des Capucines ONET-LE-CHATEAU, représentée par Monsieur Pierre PONS en sa qualité de Président ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation d'une soirée théâtre Impro avec Les Imprototypes le vendredi 22 mai 2026, à 20h30, à La Baleine, et des soirées des ateliers théâtre le mercredi 20 mai et le mercredi 27 mai 2026, à 20h30, à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de ces manifestations.

**N°98 du 5 mai 2026 :** Signature d'un contrat de cession avec l'association Les coulisses perchées pour le spectacle *Sarah Bernhardt, la divine* dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VIII

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Les coulisses perchées sise 4, route de Sainte-Anne, TOURTOUR, représentée par Monsieur Lyam DUQUEF en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Sarah Bernhardt, la divine*, le jeudi 28 mai 2026, à 20h30, à La Baleine dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VIII.

Le coût global de la cession s'élève à 500 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°99 du 5 mai 2026 :** Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Accordage pour le spectacle *Les Silences* dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VIII

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Accordage, 240 Chemin de la Vigne, CLARENSAC, représentée par Madame Martine PALEM en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Les Silences*, le vendredi 29 mai 2026, à 20h30, à La Baleine dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VIII.

Le coût global de la cession s'élève à 500 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°100 du 5 mai 2026 :** Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie 1.2.3 Comédie ! pour le spectacle *Pédagogie de l'échec* dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VIII

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la Compagnie 1.2.3 Comédie ! sise 43 bis, avenue Général De Gaulle, CHATEAURENARD, représentée par Monsieur Marc GUERIN en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Pédagogie de l'échec*, le samedi 30 mai 2026 à 17h30 à La Baleine dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VIII.

Le coût global de la cession s'élève à 500 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°101 du 5 mai 2026: Signature d'un contrat de cession avec l'association La Divine Comédie pour le spectacle *Une semaine pas plus* dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VIII**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association La Divine Comédie sise 39, avenue du Centre, BEYNES, représentée par Madame Ophélie PINEAU en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Une semaine pas plus*, le samedi 30 mai 2026, à 20h30, à La Baleine dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VIII.

Le coût global de la cession s'élève à 500 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°102 du 5 mai 2026: Rétrocession concession funéraire Madame S. C. située à Onet Village.**

Décision relative à la rétrocession à Madame S.C. de la concession funéraire temporaire de trente ans numéro 8 E ONET acquise le 05/12/2020 au cimetière d'Onet Village ci dont elle est fondatrice à la commune d'Onet-le-Château. Il sera accordé à Madame S. C. le versement d'une indemnité de 240,00 € correspondant au montant calculé au prorata temporis de la durée d'utilisation de la concession.

**N°103 du 7 mai 2026: Signature d'une convention de mise à disposition de la salle L'Aula**

Décision relative à la signature d'une convention avec Madame M. F., résidant à ONET-LE-CHATEAU, en vue de mettre à disposition la salle L'Aula du vendredi 17 au dimanche 19 juillet 2026. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 600 €.

**N°104 du 11 mai 2026: Signature d'un contrat de cession avec Tcholele Productions pour le spectacle *Opération Bretzel***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Tcholele Productions, 7 rue Ganneron, PARIS, représentée par Madame Fanny JOURDAN, en sa qualité de Gérante, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Opération Bretzel*, le mercredi 23 septembre 2026, à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 4 220 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°105 du 11 mai 2026: Signature d'un contrat de cession avec M&G pour le spectacle de Paul de Saint Sernin**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec M&G, 4 rue des blés, LA PLAINE SAINT-DENIS, représentée par Madame Mathilde CARRON, en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle de *Paul de Saint Sernin*, le jeudi 24 septembre 2026, à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 8 967.50 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°106 du 11 mai 2026: Signature d'un contrat de cession avec Production du Matin pour le spectacle *Les Marchands d'étoiles***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Production du Matin, 100 boulevard Maurice Berteaux, CARRIERE SUR SEINE, représentée par Monsieur Julien POUPLIN, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Les Marchands d'étoiles*, le mercredi 14 octobre 2026, à 20h30, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 10 550 € TTC. Un acompte de 3 165 € TTC sera versé à la signature du contrat, le solde de 7 385 € TTC sera versé à l'issue de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°107 du 12 mai 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Sans Trucage Production pour le spectacle *Je pense donc voilà* de David Silaguy**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Sans Trucage Production, 33 rue Lancefoc, TOULOUSE, représentée par Monsieur Pablo LOUIS, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Je pense donc voilà* de David SILAGUY, le mardi 22 septembre 2026 à 20h30 au Café Culturel Le Krill. Le coût global de la cession s'élève à 800 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°108 du 12 mai 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de La Baleine avec le Collège Canaguet Saint-Viateur**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice du Collège St Viateur Canaguet, 70 route de Vabre, ONET-LE-CHATEAU, représenté par Madame Christine PRADALIER, en sa qualité de Chef d'établissement, ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation d'une pièce de théâtre par les élèves du collège le jeudi 4 juin 2026, à 20h30, à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de ces manifestations.

**N°109 du 12 mai 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de La Baleine avec l'école Sainte-Bernadette**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de l'école Sainte-Bernadette, 7 rue des Aubépines, ONET-LE-CHATEAU, représentée par Madame Priscilla LATIEULE, en sa qualité de Chef d'établissement ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation du spectacle de fin d'année des élèves de l'école le mardi 9 juin 2026, à 20h30, à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de ces manifestations.

**N°110 du 12 mai 2026 : Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle La Baleine**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de l'école Pierre PUEL, Les Costes Rouges, ONET-LE-CHATEAU, représentée par Monsieur Jean-Philippe ALVERNHE, en sa qualité de Directeur, ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation du spectacle de fin d'année des élèves de l'école le jeudi 11 juin 2026, à 18h30, à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de ces manifestations.

**N°111 du 12 mai 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de La Baleine avec le Conservatoire de l'Aveyron**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice du Conservatoire de l'Aveyron sise 5, place Ste-Catherine, RODEZ, représenté par Monsieur Christian TiEULIE, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation d'un concert symphonique le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits. La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de ces manifestations.

**N°112 du 12 mai 2026 : Signature d'un contrat de location de la salle de La Baleine avec l'école de danse A Corps Dansant**

Décision relative à la signature d'une convention de location avec l'association A Corps Dansant sise 33, rue des Erables, ONET-LE-CHATEAU, représentée par Madame Andréa MARTEAU, en sa qualité de Professeure de danse, ayant pour objet de définir les modalités de la convention de location afin de louer la salle de La Baleine le samedi 6 juin 2026 pour l'organisation d'un gala de danse.

En contrepartie de la location de la salle de La Baleine pour l'organisation de cette soirée, l'association A Corps Dansant s'engage à verser à la Ville la somme de 1 050 € TTC.

**N°113 du 19 mai 2026 : Souscription aux emprunts 2026**

Décision relative à la souscription auprès de LA BANQUE FRANCAISE MUTUALISTE de trois prêts ayant pour objet le financement des projets décrits ci-dessus selon les caractéristiques suivantes :

| <b>Projet</b>    | <b>Budget Principal</b><br>Rénovations école<br>J Laroche / HDV | <b>Restauration</b><br>Extension laverie | <b>Réseau de chaleur</b><br>Mise aux normes |
|------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Montant          | 700 000 €                                                       | 150 000 €                                | 650 000 €                                   |
| Durée            | 15 ans                                                          | 15 ans                                   | 10 ans                                      |
| Type de taux     | Fixe                                                            | Fixe                                     | Fixe                                        |
| Taux             | 3,80%                                                           | 3,80%                                    | 3,45%                                       |
| Périodicité      | Trimestrielle                                                   | Trimestrielle                            | Trimestrielle                               |
| Amortissement    | Constant                                                        | Constant                                 | Constant                                    |
| Frais de dossier | 0 €                                                             | 0 €                                      | 0 €                                         |

**N°114 du 28 mai 2026 : Création des tarifs pour le concert de Charles DORE**

Décision relative à la fixation des tarifs suivants pour le concert de Charles DORE le vendredi 28 août 2026 dans le parc du Château d'Onet Village :

- Plein Tarif : 15€
- Tarif Réduit, Carte Culture et groupe de 10 personnes et plus : 10€
- Tarif étudiant et moins de 18 ans : 8€

Ces tarifs seront appliqués à compter du 12 juin 2026 jusqu'au 28 août 2026 inclus.

**N°115 du 28 mai 2026 : Signature d'un contrat de cession avec SARL La Baguette pour le spectacle Augustin pirate des Indes**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec SARL La Baguette sise 13, rue de Cotte, PARIS représentée par Monsieur Marc WOLTERS, en sa qualité de Dirigeant, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Augustin pirate des Indes* le mercredi 10 juin 2026 ,à 15h ,à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 2 948,51 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°116 du 28 mai 2026 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de La Baleine avec l'UDAF 12**

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux avec l'UDAF 12 sise 1, rue du Gaz 12000 RODEZ, représentée par Madame Marie-Josée MOYSSET, en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation des 80 ans de l'UDAF, le samedi 13 juin 2026 à partir de 14h à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de ces manifestations.

**N°117 du 28 mai 2026 : Signature d'une convention de partenariat entre le Lycée Professionnel Foch de Rodez et le Théâtre Municipal La Baleine d'Onet le Château**

Décision relative à la signature d'une convention de partenariat avec le Lycée Professionnel Foch de Rodez, 1 rue Vieussens, 12 000 RODEZ, représenté par Monsieur Jean-Noël TACHÉ, en sa qualité de Chef d'établissement, ayant pour objet de définir les modalités de la mise en place d'une convention de partenariat pour une formation en milieu professionnel des élèves de la section accueil du lycée professionnel.

Les élèves seront présents les soirs de spectacle à La Baleine pour assurer l'accueil et le placement du public. Ils seront encadrés par leurs enseignants ainsi que par du personnel municipal.

**N°118 du 1<sup>er</sup> juin 2026 : Signature et attribution des marchés de fourniture pour le remplacement, et mise en service d'une machine à laver la vaisselle professionnelle pour la cuisine centrale - Marché N°2026-07**

Décision relative à la signature et l'attribution des marchés n°2026-07 relatifs à la fourniture pour le remplacement, et mise en service d'une machine à laver la vaisselle professionnelle pour la cuisine centrale :

- pour le lot n°1 : lave-vaisselle à avancement automatique avec l'entreprise AFC Aveyron Froid, sise 12000 RODEZ, pour un montant de 46 379,82 € HT pour l'offre de base, la PSE 1 Connexion à distance (smartphone/tablette/PC) pour un montant de 3 363,06 € HT, la PSE 2 Trou vide-déchets table mixte pour un montant de 280,20 € HT, et la PSE 3 Dotations en casiers de lavage : 500,52 € HT

- pour le lot n°2 : mobilier de tri et de dépose pour enfants (6 à 9 ans – CP au CE2) à l'entreprise HMI Horis, sise 77290 MITRY-MORY pour un montant de 4 970 € HT pour l'offre de base et la PS 1 - Système de pesée intégrée 2 postes Wifi pour un montant de 1 568,68€ HT, et PSE 2 - Chariot récupérateur de pain pour un montant de 717,48 € HT.

**N°119 du 4 juin 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Zouave pour le concert de Charles DORÉ**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Zouave, 68 rue de la Folie Méricourt, PARIS, représentée par Monsieur Olivier TOUATI, en sa qualité de Directeur Général, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert de Charles DORÉ le vendredi 28 août 2026, à 21h, dans le Parc du château d'Onet Village. Le coût global de la cession s'élève à 6 330 € TTC. Un acompte de 3 165 € TTC sera versé à la signature du contrat, le solde de 3 165 € TTC sera versé à l'issue de la représentation. La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°120 du 4 juin 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Quartier Libre Productions pour le spectacle *Nature Morte***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Quartier Libre Productions, 4 rue Jeanne d'Asnières, CLICHY, représenté par Monsieur Alexandre BAUD, en sa qualité de Gérant, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Nature Morte*, le mardi 20 avril 2027, à 20h30, à La Baleine. Le coût global de la cession et des frais annexes s'élève à 19 969,46 € TTC. Un acompte de 6 000 € TTC sera versé en janvier 2027, le solde de 13 969,46 € TTC sera versé à l'issue de la représentation. La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°121 du 4 juin 2026 : Signature d'un contrat de cession avec BA Prod pour le spectacle *Délicieux* de David CASTELLO LOPEZ**

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec BA Prod, 5 rue de l'Odéon, PARIS, représentée par Madame Aurélie BAUER, en sa qualité de Gérante, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Délicieux* de David CASTELLO LOPEZ, le jeudi 27 mai 2027, à 20h30, à L'Athyrrium. Le coût global de la cession s'élève à 13 783.50€ TTC. La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°122 du 4 juin 2026 : Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie L'envers du Monde pour le spectacle *Les petites casseroles (que tu trimballes)***

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la Compagnie L'envers du Monde, 105 rue Bonnat, TOULOUSE, représentée par Madame Sakina KHAN, en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Les petites casseroles (que tu trimballes)*, le mercredi 23 septembre 2026, à 15h, au Café Culturel Le Krill. Le coût global de la cession s'élève à 1 250 € TTC. La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

**N°123 du 4 juin 2026 : Contrat de services de détection et de remédiation pour la solution de sécurité CrowdStrike ITP**

Décision relative à la signature, avec la société EXAPROBE, d'un contrat fixant les modalités des services de détection et de remédiation pour la solution CROWDSTRIKE ITP. Le contrat débute le 9 décembre 2025 pour une durée de 10 mois. Le montant pour la période est de 900 € H.T

**N°124 du 4 juin 2026 : Signature d'une convention de formation professionnelle continue**

Décision relative à la signature d'une convention de formation professionnelle continue, au profit de Monsieur Jean Philippe NAYRAGUET, agent de la ville d'Onet-le-Château, avec l'Agricampus La Roque. Le coût de la formation, qui se déroulera au CFPPA Rodez-La Roque (12), est de 200€ TTC pour une durée de 7h00 le 2 septembre 2026 ;